

5 septembre 2006

06.379

Question Fabienne Montandon

(question déposée après 14h00)

Plantes envahissantes

Lorsque nous parcourons notre canton – à pied, à vélo, en voiture, ... – nous pouvons observer en différents endroits la présence de plantes envahissantes.

Ces plantes, décoratives – comme le budleia (arbre à papillon), la berce du Caucase, la renouée du Japon – s'avèrent très souvent envahissantes ou toxiques ou allergènes, (ambroisie); elles prennent la place de la flore autochtone, s'implantent le long des cours d'eau, détruisant les berges. Certaines espèces arrivent chez nous, ou sont déjà bien présentes dans notre région.

Par conséquent, pour limiter, voire empêcher, la progression et le développement de ces végétaux, nous demandons au Conseil d'Etat quelles dispositions il peut prendre pour améliorer la situation (éviter leur propagation, l'appauvrissement de notre flore et toutes autres nuisances induites par leur présence)?